

Le projet européen RECTEC

Reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications

RECTEC est un projet né en 2016 visant à favoriser l'employabilité par la reconnaissance des compétences transversales et leur mise en correspondance avec les certifications professionnelles. Porté par le GIP-FCIP¹ de l'académie de Versailles, il regroupe des acteurs du champ de l'insertion et de la formation professionnelle de trois pays francophones : la Belgique, la France et le Luxembourg.

Il répond aux besoins des professionnels de l'éducation-formation-certification et orientation, de se doter d'outils d'évaluation gradués qualitativement, et adossés au Cadre Européen des Certifications (CEC).

L'enjeu principal de RECTEC repose sur la création et l'utilisation d'un référentiel de compétences commun au système d'acteurs œuvrant pour l'insertion, la formation et la certification professionnelles. La graduation des compétences transversales par palier permet de reconnaître des compétences partiellement maîtrisées et celles à développer pour atteindre les niveaux 3 ou 4 du CEC.

L'élaboration du référentiel s'appuie sur les travaux de l'AEFA France² (Agenda Européen pour la Formation des Adultes). Ces travaux ont montré qu'il était possible d'intégrer des compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), des Compétences clés et des compétences de « base » au sein d'un même référentiel en les distribuant et les articulant comme faisant partie intégrante des « compétences transversales » nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. RECTEC poursuit ces travaux en proposant de partir des situations. Cette approche irrigue les logiques de progression, permet de faciliter les liens entre expérience-activités-compétences et les auto-évaluations factuelles, guidées par les bénéficiaires finaux et le référentiel. Le projet RECTEC ajoute une composante de la graduation des compétences transversales qui sont calibrées en relation avec les **critères d'autonomie et de responsabilité** explicités dans le CEC.

Trois étapes accompagnent l'élaboration collective des productions intellectuelles :

1. Elaboration d'un référentiel consensuel et gradué mis en correspondance avec les quatre premiers niveaux du CEC,
2. Expérimentations suivies et analysées par un protocole élaboré par l'Université de Luxembourg,
3. Formalisation des usages et des finalités les plus fréquents issus des expérimentations, publication d'un guide pratique.

Un colloque de clôture est prévu le 13 juin 2019 à Bruxelles. Cette rencontre européenne permettra de présenter la démarche RECTEC, ses variantes, ses outils d'(auto)évaluation.

Pour en savoir plus : <http://rectec.ac-versailles.fr/le-projet/>

¹ Groupement d'Intérêt Public de la Formation Continue et l'Insertion Professionnelle

² Et sur la démarche « cartes de compétences » initiée en 2007 par Mariela De Ferrari et Mourlhon-Dallies

